

La Police municipale

Pour assurer la sécurité des Gargeois, la municipalité s'est dotée d'une Police municipale renforcée. Placée sous l'autorité du Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, la Police Municipale, composée de 14 agents, assure des missions de prévention et de la tranquillité, sécurité, sûreté et salubrité publique.

Les missions de la Police municipale

La Police municipale est chargée d'assurer l'exécution des arrêtés de police du Maire et de constater par procès-verbal les contraventions aux arrêtés municipaux, aux codes et lois pour lesquels elle a compétence.

Ses missions :

- Surveillance générale des voies publiques et lieux ouverts au public
- Surveillance des habitations pavillonnaires et collectives à la demande des riverains (formulaire d'Opération Tranquillité Vacances - OTV)
- Contrôle et application des arrêtés du Maire
- Maintien de la tranquillité publique
- Verbalisations (respect du code de la route, salubrité publique et environnement)
- Gestion des objets trouvés

De nombreuses actions sont menées en lien avec des partenaires institutionnels (gendarmerie, polices nationale et ferroviaire, douanes, SNCF, RATP, Keolis etc.)

Les actions de prévention

La Police municipale mène des actions de prévention auprès des différents publics de la ville.

- Prévention dans les écoles élémentaires
 - Harcèlement
 - Risques sur les réseaux sociaux
 - Rixes
- Sensibilisation des seniors aux arnaques
- Sensibilisation aux violences conjugales

Elu référent

Benoit JIMENEZ

Maire

Maire de Garges-lès-Gonesse
Conseiller régional d'Île-de-France
Vice-Président de l'Agglomération Roissy Pays de France

[Contacter le Maire](#)

Service référent

Direction de la Sécurité Publique

Service

95140 Garges-lès-Gonesse
France

[Contacter](#)

48.9703841, 2.399024

Numéros utiles

- Numéro vert gratuit de la Police municipale : 0800 095 140

- Numéro de la Police Nationale : 17
- Numéro d'urgence internationale : 112

Lien utile

[L'Espace citoyen](#)